

**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAIXAS**

DECM N°009/2024

OBJET : M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative n°1 portant virement de crédit de chapitre à chapitre.

LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5217-10-6 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 078/2022 du 11 octobre 2022, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, autorisant M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°018/2024 du 09 avril 2024, approuvant le budget primitif 2024 et autorisant M. le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de modifier les crédits prévus au budget primitif 2024

DECIDE

D'AUTORISER les transferts de crédits suivants :

Libellé	Section	Montant	Chapitre	Article
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement	Fonctionnement	+ 0.02 €	68 - 042	681
Divers	Fonctionnement	- 0.02 €	011	618
Autres constructions	Investissement	- 87 914,64 €	21	2138 op 236
Immobilisations corporelles en cours	Investissement	+ 237 914,64 €	23	231 op 238
Immobilisations corporelles en cours	Investissement	- 105 000 €	23	231 op 252
Installations générales, agencements	Investissement	- 45 000 €	21	2135 op 259

DE CHARGER Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Baixas, le 28 Novembre 2024

Le Maire,

Gilles FOXONET

